

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze le 10 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 29 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHÈNE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, RÉGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, CABROL, DAVID, FÉDOU, FOURNIER, GUSTAVE, MALET, MAZEAU, MÉDINA, OTAL, VALLARD.

**Etait absent et représenté**: Mr IZART a donné pouvoir à Mr CABROL.

Monsieur MÉDINA donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2012, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame GENAILLE donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2012, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur FÉDOU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Décision sur une éventuelle modification du PLU
- Extension du périmètre de la CCCB à la commune de ROUFFIAC-TOLOSAN
- Dénomination de la voie desservant l'ensemble immobilier du secteur Massebiau
- Installation de l'éclairage public Chemin de Massebiau
- Admission de créances en non-valeur
- Virements de crédits
- Résultat du marché de fourniture de repas au restaurant scolaire
- Fixation du tarif des repas
- Résultat du marché des contrats d'assurance de la commune
- Reprise d'une concession au columbarium
- Adhésion au Centre de remboursement des CESU (Chèques Emploi Service)
- Contrat groupe d'assurance statutaire du personnel
- Adhésion au contrat collectif pour la garantie maintien de salaire
- Création et renouvellement de postes
- Rapport d'activité du Syndicat des Eaux
- Rapport d'activité du SITROM
- Questions diverses

### **1/ DECISION SUR UNE EVENTUELLE MODIFICATION DU P.L.U.**

Monsieur le Maire explique au Conseil que cette question a été mise à l'ordre du jour en raison de la demande de modification du PLU faite par Mr FÉDOU. Il lui donne la parole. Monsieur FÉDOU remercie les personnes qui se sont intéressées au motif de sa demande et annonce qu'il retire sa demande de modification.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **2/ EXTENSION DU PERIMETRE DE LA C.C.C.B. A LA COMMUNE DE ROUFFIAC-TOLOSAN**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral étendant le périmètre de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue à la commune de Rouffiac-Tolosan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La Communauté sera ainsi composée des communes de CASTELMAUROU, LABASTIDE ST SERNIN, MONTBERON, PECHBONNIEU, ROUFFIAC-TOLOSAN, SAINT GENIES BELLEVUE et SAINT LOUP CAMMAS.

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension du périmètre de la C.C.C.B.*

## **3/ DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU SECTEUR MASSEBIAU**

Afin de préparer l'installation des nouveaux résidents, les services de La Poste ont souhaité que la Mairie se prononce rapidement sur la dénomination de cette nouvelle voie. Après un sondage auprès des élus, le choix du Conseil Municipal se porte sur « Allée Charles Gounod ».

## **4/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur MÉDINA explique que le Syndicat d'Electricité a établi l'avant-projet sommaire de l'opération de mise en place de l'éclairage public Chemin de Massebiau.

Le coût de ces travaux a été estimé à 130 207 € TTC, dont 40 787 € à la charge de la commune.

Une concertation est menée pour étudier l'intégration de l'éclairage public dans l'extension de la piste cyclable au niveau intercommunal.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité*

## **5/ ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR**

Le Trésorier Principal a demandé que certaines créances émises qui n'ont pas été recouvrées après tentatives de recours, soient annulées.

Sur le budget de la commune le montant s'élèverait à environ 176.64 €

Sur le budget de l'assainissement : 2 232.19 €. Il s'agit d'un montant cumulé de redevances d'assainissement de 1995 à 2004.

Ces annulations seront inscrites sur les budgets 2013 de l'assainissement et de la commune.

*Accord du Conseil Municipal*

## **6/ DECISION MODIFICATIVE ET VIREMENT DE CREDITS**

### **Section de fonctionnement :**

Les crédits inscrits au chapitre « Dépenses de personnel » sont insuffisants, il convient d'inscrire 19 000 € de dépenses nouvelles réparties sur les comptes suivants : 6411 – 6413 – 6451 – 6453.

Afin d'équilibrer la section, il faut procéder à l'inscription de nouvelles recettes qui ont été effectivement perçues aux comptes suivants : 6419 – 6459 - 7788.

### **Section d'investissement :**

Afin de régler l'achat d'une nouvelle fontaine à eau et les travaux d'installation d'interphone et vidéophonie au groupe scolaire, il conviendrait d'abonder l'opération « Ecoles » en utilisant des crédits inemployés de l'opération « Numérisation du cinéma » soit : 5 000 €.

*Le Conseil donne son accord pour ces décisions modificatives.*

### **7/ RESULTAT DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Suite à la publication de l'avis d'appel à concurrence, quatre sociétés de restauration ont soumissionné. La commission municipale du restaurant scolaire a classé les offres en fonction des critères définis dans le cahier des charges, à savoir : 55% pour la qualité nutritionnelle, 15% pour la capacité du candidat à faire preuve d'adaptabilité quant aux demandes de repas spécifiques, 30% pour le prix.

C'est la société VITAME qui a été retenue avec un total de 90,64 points.

Le prix du repas proposé est de 2,58 € TTC (prix actuel).

Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, jusqu'à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2014.

*Le Conseil approuve le choix du traiteur.*

### **8/ FIXATION DU PRIX DU REPAS**

Le prix du repas du traiteur étant le même, la tarification appliquée au restaurant scolaire reste inchangée.

### **9/ RESULTAT DU MARCHE DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE**

L'échéance des contrats d'assurance de la commune est au 31 décembre. Trois compagnies ont été consultées AXA, GROUPAMA et la SMACL pour les protections suivantes : Dommages aux biens, Responsabilité civile et Protection juridique, Flotte.

Les offres ont été dépouillées, elles sont conformes au cahier des charges et sont en cours d'analyse.

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec la compagnie qui sera la mieux classée.*

### **10/ REPRISE D'UNE CONCESSION AU COLUMBARIUM**

Une administrée souhaite faire reprendre par la commune une concession qu'elle avait prise au columbarium en 2002 pour 50 ans. Celle-ci est libre de toute urne. Elle avait été concédée au tarif de 304,90 €.

Un tiers restant acquis au CCAS, le calcul du montant de la reprise se fait sur les deux tiers restants et au prorata des années à courir, soit 162,61 €.

*Accord du Conseil Municipal.*

### **11/ ADHESION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DES CESU (Chèques Emploi Service)**

Des parents ont demandé la possibilité de régler les prestations d'accueil de loisirs péri et extrascolaire avec des CESU préfinancés.

Les collectivités étant exonérées des frais de remboursement, les seuls frais occasionnés seront ceux de l'envoi des chèques à l'organisme de remboursement.

*Le Conseil donne son accord.*

### **12/ CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Les deux contrats groupe qui couvrent les risques statutaires relatifs au personnel (agents CNRACL et agents IRCANTEC) arrivent à terme le 31 décembre 2013.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose de lancer, pour le compte des collectivités affiliées, la procédure de mise en concurrence.

A l'issue de la consultation la commune est libre d'adhérer ou non.

*Accord du Conseil.*

### **13/ ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF POUR LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE**

Monsieur le Maire explique que la mairie souhaite mettre en place pour ses agents une garantie maintien de salaire. En effet, le statut de la Fonction Publique prévoit qu'au-delà de 90 jours d'arrêt de maladie ordinaire l'agent est payé à demi-traitement pendant 9 mois.

La Mutuelle Nationale Territoriale propose un contrat groupe avec plusieurs formules de garantie moyennant une cotisation de l'agent.

Un décret de 2011 permet aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et notamment aux garanties prévoyance labellisées. Ce qui est le cas de la garantie maintien de salaire de la MNT.

La participation de la commune doit alors être au minimum de 5€ par agent et par mois.

Des compléments d'information seront demandés à la mutuelle et des réunions d'information avec le personnel seront programmées avant que le conseil soit appelé à se prononcer sur une participation.

### **14/ RENOUELEMENT ET CREATION DE POSTES**

- Renouvellement des 3 postes d'adjoint d'animation pour l'accueil de loisirs pour les surcroits d'activités.
- Création pour 6 mois d'un poste d'adjoint technique occasionnel temps complet pour les services techniques
- Création d'un poste définitif d'adjoint d'animation à temps complet, pour pérenniser le contrat de l'animatrice en poste à l'accueil de loisirs et à l'accueil jeunes.

*Le Conseil donne son accord*

## **15/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DES EAUX**

Monsieur DAVID explique que le syndicat comprend huit communes Castelmaurou, Labastide St Sermin, Lapeyrouse Fossat, Montberon, Pechbonnieu, Rouffiac Tolosan, St Genies Bellevue, St Loup Cammas.

Sur son territoire, on compte huit réservoirs d'eau d'une capacité de 7000<sup>m</sup><sup>3</sup>, 249 km de conduites dont 26,02 km pour St Genies pour un total de 8139 usagers.

La vente d'eau a été, en 2011, de 106 450 <sup>m</sup><sup>3</sup>.

24 branchements plomb et 409 compteurs ont été remplacés.

## **16/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SITROM**

Le syndicat était composé en 2011 de sept communes. Monsieur le Maire précise les données des différentes collectes :

Déchets (ordures ménagères): 4 521 tonnes de déchets (5,65% de moins qu'en 2010), 239 kg par habitant (18 kg de moins).

Déchets recyclables : 1 045 tonnes (moins 0,24%), 55 kg par habitant.

Verres : 454 tonnes (plus 5,61%), 24,04 kg par habitant.

Déchets verts : 1 408 tonnes (moins 7,26%), 74,46 kg par habitant.

Composteurs de jardin : Pour la commune 292 composteurs installés (37% des foyers).

Reconduction des actions Stop Pub.

## **17/ DEMANDES DE SUBVENTION**

Des demandes de subventions auprès du Conseil Général seront faites pour les acquisitions suivantes :

Pour la Mairie : équipement informatique pour un montant de 2 415 € HT.

Pour l'accueil de loisirs : matériel informatique et logiciel de gestion avec douchette pour un montant de 4 280 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Dénomination du Gymnase intercommunal**

La Communauté de Communes souhaite qu'un nom soit donné au nouveau gymnase avant son inauguration. Un sondage auprès des élus sera effectué.

Il est demandé également une réflexion sur la dénomination de la salle au-dessus des ateliers municipaux

### **Dossier Agenda 21**

Notre projet local a été reconnu « Agenda 21 local France » en décembre 2009.

Il convient de demander la prorogation pour les 2 ans à venir. Pour cela, en collaboration avec les acteurs de COTEAUX 21, la commission extramunicipale rédige le bilan des 3 années écoulées, et les prévisions pour 2013 et 2014. Le dossier sera envoyé avant le 21 décembre.

### **Villes et villages fleuris**

Notre village a participé au concours des villages fleuris de la Haute Garonne, et en parallèle des maisons ont été sélectionnées par une commission d'élus, pour participer au concours des maisons fleuries.

En 2012 ce sont les jardins de Mme Hélène MATTIUZZO, M. et Mme Eric DEPUSET, et M. et Mme Pierre GISSOT, qui ont séduit le jury du comité départemental. La remise des récompenses est prévue le 19 décembre.

### **Téléthon 2012**

Mr VALLARD présente le bilan des actions de la commune :

Repas organisé par St Genies Animations et animé par le Club de Danse - Lavage des voitures par le CMJ et l'accueil jeunes - Participation du club de foot – vente de photos par l'atelier Clic Clac.

Total de la collecte 1 605.90 €.

Le Conseil remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies pour cette cause.

On peut toutefois noter une baisse des sommes récoltées par rapport aux années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.